

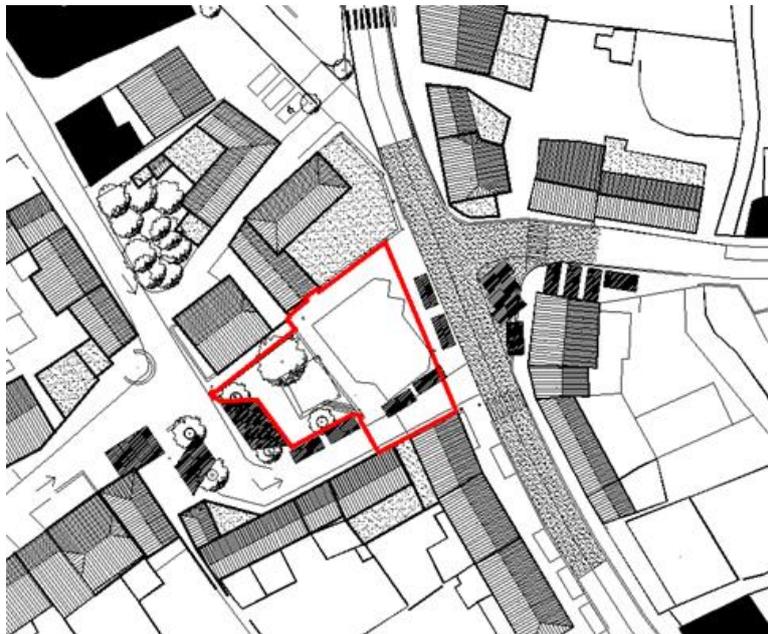
Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpinnes

Description succincte du projet

Le projet vise l'acquisition et la démolition d'un bâtiment commercial (dit « Belfius ») en vue d'agrandir la place Léon Gonthier de manière à créer un véritable espace de rencontre convivial et ouvert en plein centre de Gerpinnes.

Préalables : Le bâtiment dit « Belfius », situé avenue Albert 1er, était la propriété de la Société anonyme BELFIUS BANQUE et son acquisition par la Commune était un préalable à l'aménagement de la Place (**phase 1 du projet**). Celui-ci a été mis en vente en 2018 et **acquis par la commune le 18 juillet 2019** pour un montant de 223.569€ (frais inclus). Pour pouvoir faire cette acquisition, la Commune a bénéficié d'une convention-acquisition sur base de la procédure d'opportunité dite « opération foncière » le 07/06/2019 d'un montant de 134.141€ soit **60 % de subsides**. La Commune est tenue de mettre en œuvre la fiche-projet sur ce site dans les 5 ans, soit avant le 07/06/2024. C'est pourquoi la Commune sollicite une **CONVENTION-FAISABILITÉ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE LÉON GONTHIER Y COMPRIS LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT « dit BELFIUS » (phase 2 du projet)**.

Description des aménagements : L'aménagement de la Place Gonthier consiste à tirer parti de la démolition du bâtiment dit « Belfius », pour **agrandir la place existante et en faire un espace convivial prioritairement accessible aux piétons tout en préservant les parkings existants**. Le périmètre définit représente une superficie de 601 m².



1. Démolition du bâtiment et aménagement du nouvel espace

La démolition de ce bâtiment va permettre d'agrandir l'espace et de le rendre visible depuis la régionale. Cette ouverture sur la place donnera une tout autre perception et position au kiosque existant qui deviendra l'élément central de ce futur lieu.

Le profil de la place, en pente vers la régionale, pourrait être retravaillé sous forme de plateau suite à la démolition du bâtiment. La différence de niveau entre le plateau et la régionale (pas plus de 4 à 5 marches) préserverait le côté calme et intime de la place tout en conservant la visibilité depuis la régionale. Cette différence de niveau pourrait être matérialisée par de la verdure et/ou muret de soutènement.

Les aménagements veilleront à préserver le côté intimiste de la place et à limiter le bruit provenant de l'avenue Albert 1^{er} après démolition du bâtiment.

Ce nouvel espace sera essentiellement accessible aux usagers faibles et aménagé en lieu de détente et de rencontre. Les aménagements devront permettre l'accessibilité du projet à tous : personnes à mobilité réduite (PMR), piétons, vélos etc. Les matériaux de sol permettront un déplacement aisé pour les chaisards, poussettes...

2. Circulation et zones de stationnement.

Depuis la rénovation de la rue Bockoltz en espace partagé et à sens unique, ainsi que de la rue Gaston Lebon, la circulation sur la Place Gonthier a été limitée. La circulation y est majoritairement locale (les riverains).

Actuellement utilisé comme parking et peu utilisé par les piétons, l'aménagement de la place Léon Gonthier doit permettre une meilleure distribution de l'espace et/ou meilleure gestion. Ce réaménagement devra toutefois veiller à conserver une offre en stationnement suffisante pour les besoins de fonctionnement de la zone.

- Un stationnement vélo sera installé permettant aux cyclistes de s'arrêter et de déposer leur vélo en toute sécurité afin de pouvoir se rendre sur l'espace ou dans les commerces.
- Le nombre d'espaces de parkings existants sera maintenu afin de garantir l'accessibilité des commerces du centre. La CLDR a demandé de revoir le stationnement, notamment dans la rue Fernand Bernard, car il y a un manque de place de stationnement pour les besoins de la zone (accessibilité aux commerces du centre-ville).
- La création d'une place de stationnement pour les PMR.

La place Gonthier est un lieu de passage stratégique car au croisement de plusieurs liaisons cyclo-piétonnes, entre le haut et le bas du village, ou encore vers la fontaine Sainte Rolende. La rue Léon Bockoltz a été rénovée il y a quelques années dans cet esprit.

La traversée du centre par la route régionale RN 975 est une des problématiques connues, c'est pourquoi la sécurisation des utilisateurs aux abords de celle-ci doit être envisagée dans son ensemble tout en tenant compte des éléments existants. De plus, les commerces et placettes concentrés en bordure de la voirie régionale

induisent un flux de circulation piétonne, cela créé dès lors un contraste entre la circulation piétonne lente et la circulation automobile rapide.

3. Aménagement du kiosque

Le maintien du kiosque et la volonté de le valoriser au travers d'une utilisation plus fréquente ne peut se faire en l'état et nécessite quelques aménagements et démontages. Actuellement, celui-ci n'est accessible que de l'arrière de la place et est fermé à l'avant par la présence d'un mur de soutènement.



Avec sa nouvelle position centrale, la volonté d'ouverture de la place et sa visibilité depuis la régionale, le mur de soutènement devrait être partiellement démonté, avec la possibilité d'étendre le plateau du kiosque au-delà du mur. Dès lors, un escalier pourrait être envisagé depuis l'avant de la place de façon à améliorer son accessibilité.

Certains membres de la CLDR souhaiteraient que la structure du kiosque soit également modifiée afin de donner plus de cachet à cet espace : plancher bois, architecture...

4. Installation de mobilier urbain et d'éléments de signalisation

L'installation de mobilier urbain favoriserait la convivialité, les échanges et l'utilisation de l'espace public. *Les murets reprenant la différence de niveau pourraient servir d'assise complémentaire aux bancs.*

Les aménagements de la place devraient permettre d'accueillir des spectateurs lors de « petites » manifestations culturelles et d'installer le cas échéant du mobilier complémentaire (tonnelles ou chapiteaux) lors des événements.

Différents types d'éclairage sont envisagés : un éclairage ponctuel pour le kiosque pouvant servir lors de représentations ainsi qu'un éclairage de type indirect pouvant servir de repère pour un chemin, des marches...

Une borne interactive/didactique informant les citoyens des manifestations culturelles mais aussi des lieux des circuits piétons et lieux d'intérêt de Gerpinnes ainsi qu'une boîte à livres pourraient être installées sur le site.

La plaque informative demandée par la CLDR, expliquant qui est Léon Gonthier, l'instituteur qui créa durant l'occupation de 1942, la « Jeune Marche » réunissant les jeunes garçons de l'école, a déjà été apposée par la Commune sur la place.

Une fontaine, point d'eau, pourrait éventuellement venir agrémenter les lieux. *Elle rappellerait que le village s'est construit sur un point de confluence de ruisseaux et d'un bief, qui sont malheureusement peu visibles des passants.*

La liaison vers le site de la fontaine Sainte-Rolende pourrait être renforcée au travers d'une information claire (panneau directionnel, carte de liaison piétonne ou borne informative) voire par une matérialisation du revêtement de sol (identique à celui de la place ou création d'un cheminement pavé liant la place au chemin).

La demande de création d'un espace de jeux pour les enfants a été étudié mais n'a pas été retenue : la sécurisation de l'infrastructure ne pourra être garantie compte-rendu de la proximité avec la route régionale ; l'infrastructure pourrait être source de nuisances sonores compte tenu du manque de recul des habitations par rapport à la place ; et une aire de jeux existante est située à 500m, soit à l'arrière de la maison communale.

5. Verdurisation de la place

La nouvelle place comportera des éléments de végétation, trop peu présente dans le centre et en particulier dans la traversée de Gerpinnes. La verdure contribuera à la quiétude des habitations riveraines et au maintien du caractère intimiste de cet espace. Elle permettra également de minimiser les bruits éventuels venant de la RN975.

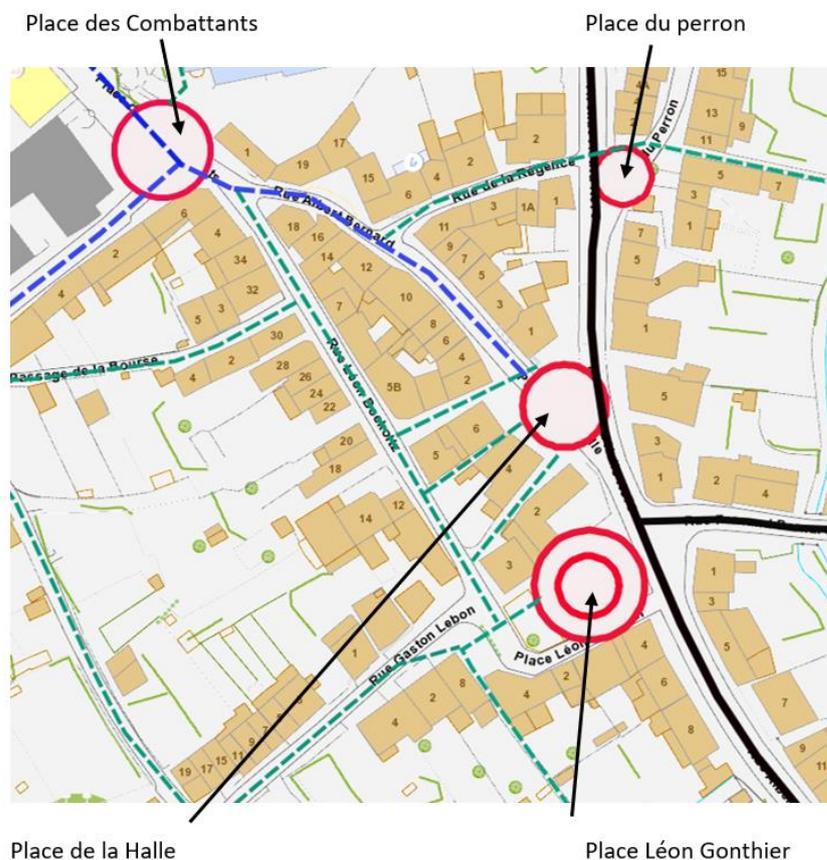
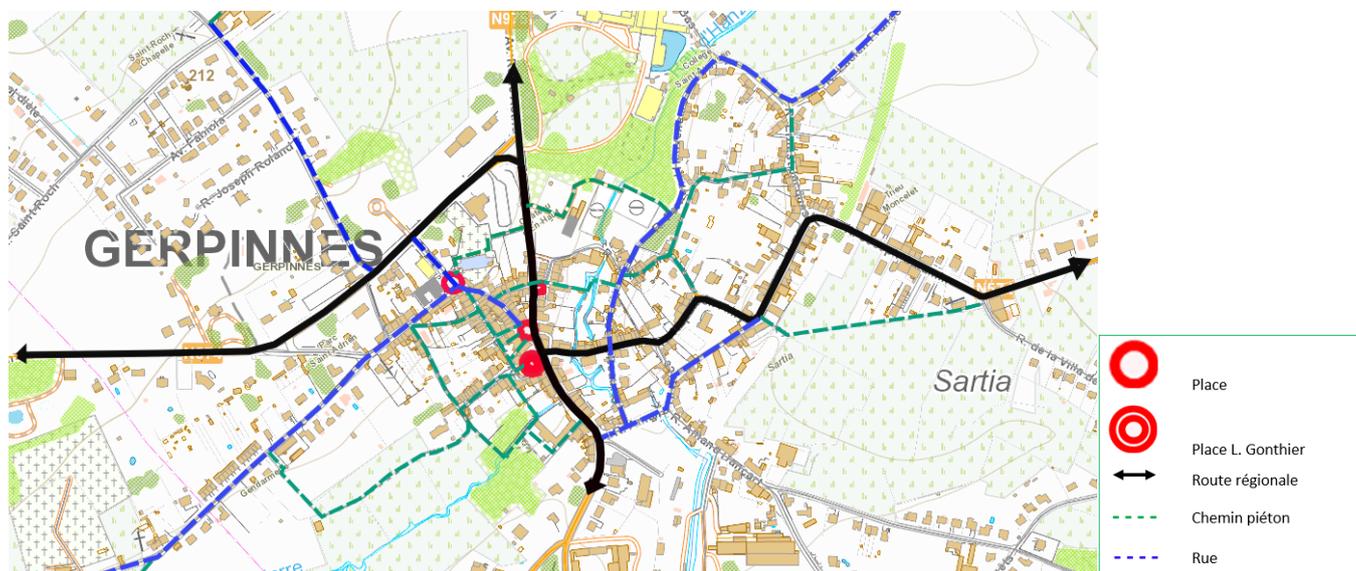
Celles-ci pourraient se présenter :

- sous forme de palier végétal pour reprendre une différence de niveau,
- sous forme structurée le long de la régionale pour marquer la place (en continuité avec les arbres existants),
La CLDR a proposé d'intégrer des arbres palissés afin de diminuer le bruit et de préserver la visibilité de la place le long de la route régionale.
- sous forme de parterre sur la place pour délimiter les espaces (espace détente >> espace de circulation),
- éventuellement sous forme de dalle-gazon pour certains parkings.

La CLDR a demandé de veiller à varier les essences des plantations afin de favoriser la biodiversité. L'éco-conseiller sera associé à ces choix qui prendront en compte différentes contraintes (durabilité, taille, croissance de la couronne, coût d'entretien, fleurissement).

Le projet d'aménagement et d'agrandissement de la Place Léon Gonthier s'inscrit dans un projet plus large de **mobilité et de rénovation urbaine du centre de Gerpinnes**. La traversée de Gerpinnes sera étudiée dans le cadre de la rédaction du Plan intercommunal de Mobilité (PiCM) réalisé conjointement avec la commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes ; ce tronçon fera donc l'objet d'une réflexion et évaluation par le bureau d'études Agora. Les deux placettes jouxtant/longeant la régionale (place de la Halle et place du Perron) ainsi que les cheminements cyclo-

piétons la traversant sont des éléments à prendre en compte dans la réflexion. Des aménagements devraient être apportés à la voirie régionale située avenue Albert 1^{er} (RN975) de façon à sécuriser ces lieux et à diminuer la vitesse de circulation automobile. L'espace en vis-à-vis de la place Léon Gonthier, situé à la jonction de la RN975 et de la rue Fernand Bernard, propriété régionale dédiée actuellement au parking sont également à étudier. Exemples : création d'une zone 30, création d'un plateau sur la régionale, trottoir avec bordure de 10/15cm, revêtement d'une couleur différente, installation d'un radar fixe etc.



Ce projet devra s'intégrer au sein du **périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique** formé dans le centre de Gerpennes.

L'aménagement devra respecter les **principes du développement durable** dans sa conception, l'utilisation des matériaux, son entretien. L'auteur de projet sera invité à concevoir l'infrastructure de manière à en permettre un fonctionnement aisé et durable et en anticipant la bonne gestion de son entretien. Les matériaux seront choisis en tenant compte du contexte, de leur durabilité, de leur entretien aisé et néanmoins limité, de l'aspect sécurité ainsi qu'esthétique. Le bureau d'études devra être soucieux du recours à des matériaux locaux, tout en tenant compte de la législation en cours et de l'enveloppe financière dont il dispose, voir au recours à des entreprises locales en donnant la possibilité par exemple à des entreprises d'insertion sociale de réaliser certains lots de travaux. Il aura également pour mission de considérer ces réflexions dans la conception du projet : récupération des eaux de pluie, dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) etc.

Le projet sera étudié en **concertation avec les riverains et commerçants**, en lien avec les rues adjacentes et la Place des Combattants, en tenant compte des différents usagers du site (piétons, cyclos et automobilistes). Le voisinage direct (commerces, habitations...) est une donnée importante du contexte et sera pris en compte par rapport aux nuisances possibles à tout les stades du projet (conception avec impact acoustique et visuel du projet, démolition avec analyse de stabilité, travaux avec déviation et plan de stationnement provisoire).

Justification du projet

Malgré un premier aménagement de l'espace en 2000, la Place Léon Gonthier n'est jamais devenue un véritable espace de rencontre et de convivialité, même avec l'installation de mobilier et d'un kiosque. Seule la zone dédiée au stationnement est bien fréquentée.

La Place Léon Gonthier mérite une meilleure appropriation des lieux par le citoyen et une redéfinition de ses fonctions (zones de rencontre, semi-piétonnier, stationnement) de par sa situation idéale en plein centre de Gerpinnes. La volonté est de créer un espace ouvert, plus convivial et attractif, aux fonctions redéfinies et délimitées.

Le bâtiment « dit Belfius », peu intégré à son environnement parmi les bâtiments anciens et situé en bordure de la Place, est un obstacle visuel depuis la rue principale traversant le centre de Gerpinnes. C'est pourquoi, tant les habitants, la CLDR que la Commune souhaitent sa démolition.

Ce projet vise à revaloriser les espaces publics existants en conservant/renforçant les éléments du site considérés comme des atouts et en minimisant/supprimant les éléments du site considérés comme des faiblesses (traversée par la route régionale, kiosque peu utilisé par les piétons et peu visible depuis la traversée).

Cet espace fait partie d'une réflexion plus globale entamée par la Commune visant l'amélioration des liaisons piétonnes et du cadre de vie des gerpinnois (y compris des touristes de passage), par un aménagement de ses places, rues et venelles présentes dans le centre de Gerpinnes. La mise en valeur de la Place des Combattants et des rues adjacentes (Rue Léon Bockoltz et 3 venelles) en 2019 est déjà une première étape dans ce processus.

La restructuration et le réaménagement des centres villageois, ainsi que d'autres endroits clefs du territoire, constituent, de manière générale, des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale (attractivité touristique, image du territoire etc.).

Lien à la stratégie du PCDR

Thèmes :

- Services et vie associative,
- Identité, convivialité et communication.

Enjeux :

- Gerpennes dans 10 ans, ce sera un territoire offrant des structures, infrastructures et des services performants et innovants permettant l'épanouissement et le bien-être de tous,
- Gerpennes dans 10 ans, ce sera une cohésion sociale forte et une identité villageoise redéfinies.

Objectifs opérationnels :

- 9 – Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité,
- 12 – Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité,
- 13 – Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités,
- 23 – Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout,
- 24 – Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité.

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.1 : Aménagement de liaisons piétonnes dans le haut du centre historique de Gerpennes et mise en valeur du vieux cimetière ;
- FP 2.2 : Création d'un espace de convivialité Place de la Scierie à Gerpennes ;
- FP 2.7 : Aménagement des voiries et venelles dans le bas du centre historique de Gerpennes ;
- FP R.6 : Aménagement et embellissement des villages ;
- FP R.15 : Renforcement de la cohésion sociale et intégration des nouveaux habitants ;
- FP R.18 : Soutien à l'économie locale et au démarrage d'entreprises.

Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation de matériaux durables ➤ Favoriser les déplacements doux et ce, au détriment des déplacements motorisés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les espaces publics de qualité invitent à la convivialité et permettent de renforcer les liens sociaux et les échanges 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire permettant d'envisager des retombées sur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet vise la valorisation du patrimoine bâti et historique du centre de Gerpennes

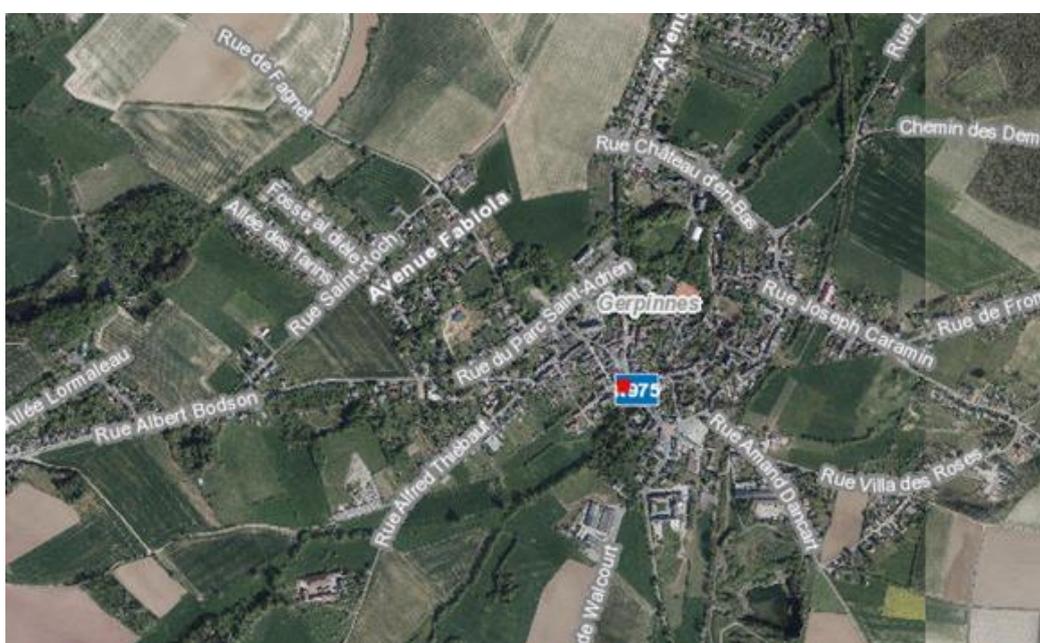
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La création d'espaces publics de qualité permet de renforcer le sentiment d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> l'économie locale (tourisme, Horeca, commerces, etc.) ➤ Amélioration de l'accessibilité aux commerces 	
--	--	--	--

Voir document en annexe intitulé « Mesures en faveur de la résilience locale et de transition ».

Localisation et statut

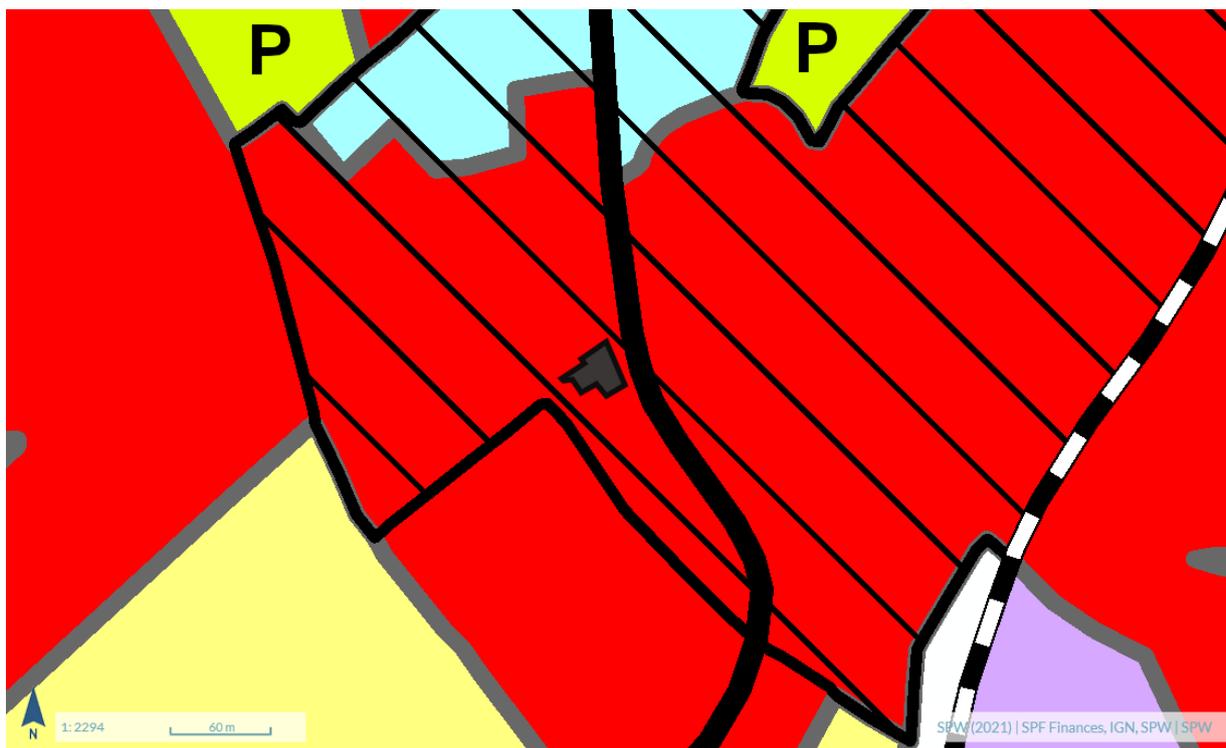
Localisation :

- Place Léon Gonthier de Gerpinnes cadastré Division 1 Section C n°77C à Gerpinnes-centre ;
- Bâtiment cadastré Division 1 Section C n°76L, sis rue Albert 1^{er}, 2 à Gerpinnes-centre ;
- Périmètre du projet : superficie de 601 m² (périmètre repris en annexe).



Statut au plan de secteur :

- En zone d'habitat – voir périmètre d'intervention sur plan de secteur
- En périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique.



Statut de propriété :

- Bâtiment commercial « dit Belfius » : propriété communale depuis le 18/07/2019 – préalable au projet.
- Place Léon Gonthier : propriété communale.
- Rue Léon Bockoltz, Rue Gaston Lebon, rue Albert Bernard et Place de la Halle : voiries communales.



© En bleu propriété communale ® Adm. communale

- Avenue Albert 1^{er} et Avenue Astrid (RN975) et l'espace situé à la jonction de la RN975 et de la rue Fernand Bernard : domaine régional/SPW. *Non inclus dans le périmètre du projet.*

Intégration du projet par rapport à son environnement direct :

- Le centre de Gerpennes ne dispose pas d'espace public aménagé favorisant la convivialité entre les habitants ni d'espace verdurisé dans la traversée.
- La Place Léon Gonthier se trouve au centre de la grand-rue commerçante du centre de Gerpennes (avenue Albert 1^{er} et avenue Astrid).
- La place se trouve au cœur d'un ensemble formé par deux voiries régionales (avenue Albert 1^{er} et avenue Astrid - RN975) et de voiries communales (rue Léon Bockoltz, rue Gaston Lebon, rue Albert Bernard) ainsi que de l'espace régional (SPW) situé à la jonction de la RN975 et de la rue Fernand Bernard.
- L'existence de 2 placettes (Place de la Halle et Place du Perron) et des cheminements cyclos-piétons sont des éléments à prendre en compte dans la réflexion.
- La place se trouve au sein d'un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique.

Parties prenantes, porteurs de projet

Origine de la demande :

- Commune de Gerpennes ;
- Réunions d'Information et de Consultation ; Groupes de Travail ;
- Commission Locale de Développement Rural.

Origine du financement

- DGO3 – Développement Rural ;
- Fonds propres commune de Gerpennes.

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes.

Partenaires

- DGO3 – Développement Rural ;
- Riverains ;
- Commerçants et clients ;
- CLDR et CCATM ;
- GRACQ – Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens ;
- DGO1 – Direction des Routes de Charleroi (*Rue de l'Ecluse 22 – 6000 Charleroi*).

Programme de réalisation

Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche :

- Opportunité en 2018 : Déménagement de l'agence et mise en vente du bâtiment « dit Belfius » ;
- Priorité issue des discussions menées au sein de la CLDR ;
- Aménagement de la rue Bockoltz et de ses 3 venelles (création d'un espace partagé, rénovation des ruelles, éclairage, mobilier) en 2019 : travaux subsidiés dans le cadre de l'appel à projet 2017 de la Ministre des Pouvoirs locaux visant à « améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes » ;

- Octroi d'une convention-acquisition sur base de la procédure d'opportunité dite « opération foncière » signée le 07/06/2019 ;
- Acquisition du bâtiment « dit Belfius » le 18/07/2019 ;
- Conformément à la convention-acquisition, la Commune est tenue de mettre en œuvre la fiche-projet sur ce site dans les 5 ans, soit avant le 07/06/2024.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Premières discussions menées avec les habitants en vue d'identifier les besoins : réunion avec les riverains le 4 juillet 2018, CLDR du 6 février 2019, CLDR du 18 janvier 2021 ;
- Relevé topographique de la place (*repris en annexe*) réalisé en septembre 2021 par le géomètre désigné par la Commune – Stéphane GOLLIER désigné le 09/08/2021 ;
- Rencontre avec Monsieur BILLE, SPW – Directeur de la Direction des Routes de Charleroi, le 08 décembre 2021.

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 3 → remonté en priorité 1 le 29/03/2018 suite à la mise en vente du bâtiment « dit Belfius »
- Priorité du Conseil communal : 3 → remonté en priorité 1 par délibération du Collège communal du 12/11/2018
- La Commune est tenue de mettre en œuvre la fiche-projet sur ce site dans les 5 ans, soit avant le 07/06/2024 conformément à la convention-acquisition du 07/06/2019.

Tâches à réaliser :

- Recherche de subsides ;
- Désignation d'un auteur de projet (toutefois, la commune envisage de travailler en régie avec le bureau d'études interne à l'Administration communale) ;
- Etablissement d'un avant-projet en concertation avec les acteurs concernés (CLDR, CCATM, riverains, commerçants, clients et utilisateurs, population etc.) et avec les différents intervenants (police, impétrants, SPW, pompiers etc.) ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Rédaction du dossier d'exécution des travaux ;
- Réalisation des travaux.

Estimation globale du coût

Estimation financière de la phase 2 du projet

- Coût global (métré repris en annexe) : 544.578,65 € TVAC.
- Coût DR (80% jusqu'à 500.000€ - espace dédié à la convivialité, espace partagé) : 400.000 € TVAC, soit le plafond de la subvention
- Coût Commune : 144.578,65 € TVAC soit 26,55%.

Autres montants à prendre en compte dans le calcul global du projet :

- 223.569 € (frais inclus) pour l'acquisition du bâtiment « dit Belfius » dont 134.141 € de subsides DR (convention-acquisition de 60% du 07/06/2019) ;

- 834,9 € TVAC de frais d'honoraires du géomètre (sur fonds propre communal).

Projet rémunérateur : non

Evaluation

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Démolition du bâtiment commercial	1	Réception des travaux
Aménagement de l'espace public	1	Obtention du permis d'urbanisme Réception des travaux

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation du taux de fréquentation de l'espace	Augmentation du nombre	Comptage
Nombre de manifestations organisées sur la Place	Augmentation du nombre	Comptage

Création d'emploi(s) envisagées (nombre et nature)

- Sans objet.

Mesures en faveur de la résilience locale et de transition

Cette notice évolutive fera l'objet d'une actualisation à chacune des étapes du projet de développement rural (demande de convention / avant-projet / projet).

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes liés à la localisation et aux statuts :

Il n'y a pas de contrainte forte répertoriée : pas de souci au niveau du plan de secteur vu que le terrain est en zone d'habitat. Il n'y a pas de difficultés liées à d'éventuelles zones karstiques, de protection paysagère, de zone Natura 2000...

La seule contrainte consistera à bien intégrer ce projet au sein du périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique.

L'auteur de projet devra étudier la stabilité en vue de la démolition du bâtiment.

Ce projet sera parfaitement intégré à son environnement.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

Les surfaces bâties actuelles et après concrétisation du projet seront similaires. Le projet n'augmentera donc pas les surfaces imperméabilisées.

L'auteur de projet aura à étudier l'intérêt de la mise en place d'un dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées. Mais à priori le taux d'imperméabilisation ne sera que très légèrement modifié par rapport à la situation existante.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Le bureau d'études aura pour mission de considérer ces réflexions dans la conception du projet afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement (énergie grise et durabilité des matériaux, récupération des eaux de pluie, dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électriques (luminaires), mise en œuvre de matériaux écologiques, utilisation de techniques innovantes).

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

A l'heure actuelle, les coûts ne sont qu'estimatifs.

La végétation sera fortement présente, adaptée au contexte et indigène.

Les éléments de mobilier seront simples, durables, faciles d'entretien et ils seront intégrés dans la composition d'ensemble.

E. Mesures en faveur de la biodiversité

A ce jour, tout le site est minéralisé à l'exception de 6 arbres.

L'aménagement devra favoriser l'élément végétal et la perméabilité du sol. La végétation devra y être fortement présente, adaptée au contexte et indigène. Le projet améliorera donc la qualité biologique et esthétique du site par l'apport de plantations.

La variation des essences pour les plantations permettra de favoriser la biodiversité. L'éco-conseiller sera sollicité pour la sélection des essences en tenant compte des différentes contraintes (durabilité, taille, croissance de la couronne, coût d'entretien, fleurissement).

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le bureau d'études aura pour mission de veiller à l'accessibilité des aménagements pour tous : PMR, piétons, vélos etc. Les matériaux de sol permettront un déplacement aisé pour les chaisards, poussettes...

La traversée de Gerpinnes sera étudiée dans le cadre de la rédaction du Plan intercommunal de Mobilité (PiCM) réalisé conjointement avec la commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes ; ce tronçon fera donc l'objet d'une réflexion et évaluation par le bureau d'études Agora.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

L'auteur de projet sera invité à concevoir l'infrastructure de manière à en permettre un fonctionnement aisé et durable et en anticipant la bonne gestion de son entretien.

Le maintien des espaces de stationnement existants permettra de maintenir l'accessibilité des commerces du centre.

Le bureau d'études devra être soucieux du recours à des matériaux locaux, tout en tenant compte de la législation en cours et de l'enveloppe financière dont il dispose, voir au recours à des entreprises locales en donnant la possibilité par exemple à des entreprises d'insertion sociale de réaliser certains lots de travaux. Les matériaux seront choisis en tenant compte du contexte, de leur durabilité, de leur entretien aisé et néanmoins limité, de l'aspect sécurité ainsi qu'esthétique.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Le voisinage direct (commerces, habitations...) est une donnée importante du contexte et doit être pris en compte par rapport aux nuisances possibles à tous les stades du projet, en particulier pour la démolition du bâtiment et par rapport à l'impact acoustique du projet.

Annexes

- Reportage photographique
- Relevé topographique
- Plan de stationnement initial
- Périmètre d'intervention
- Esquisses d'aménagement
- Estimation du coût des travaux

Annexe 1 : Reportage photographique

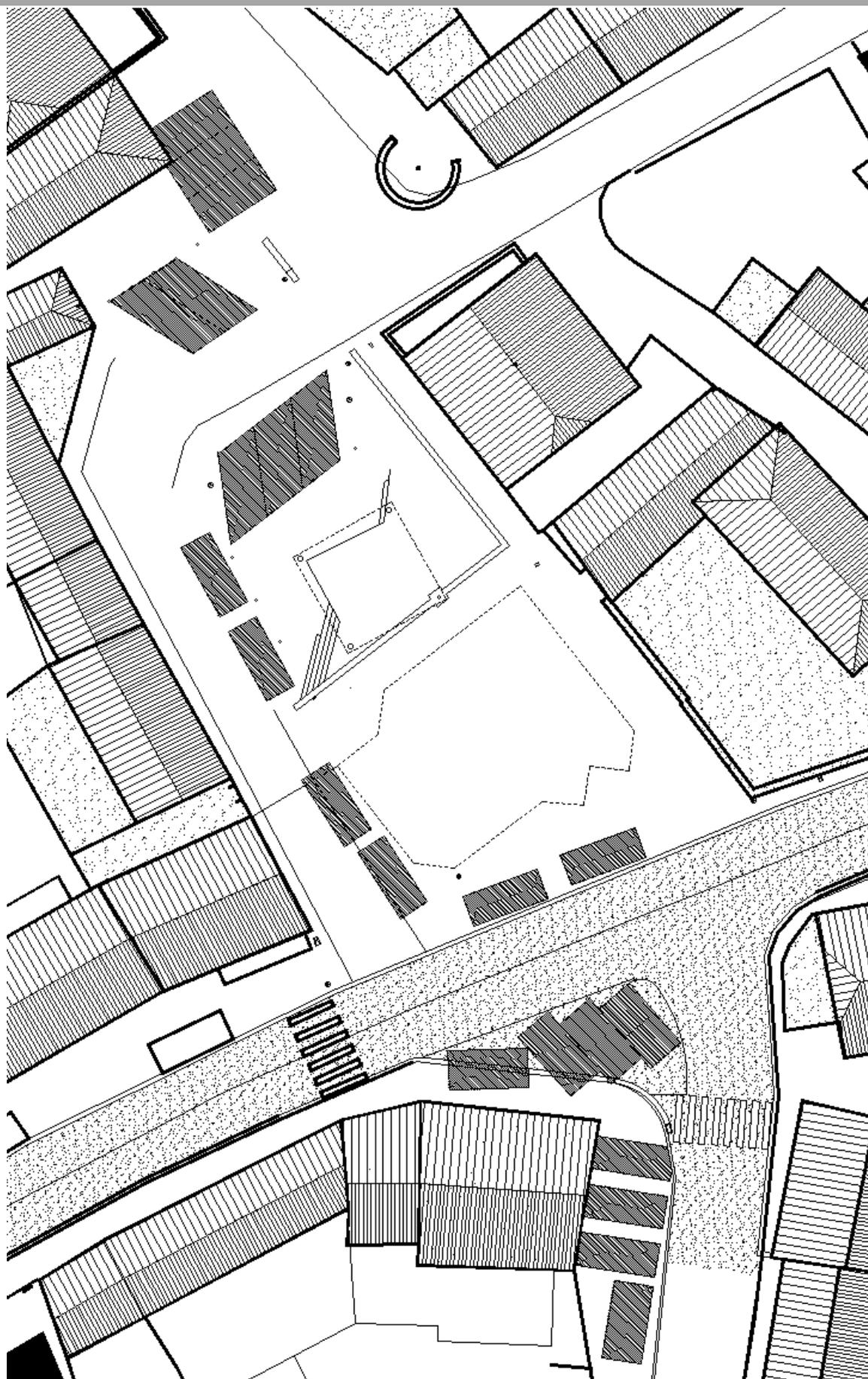


© FRW / 2015

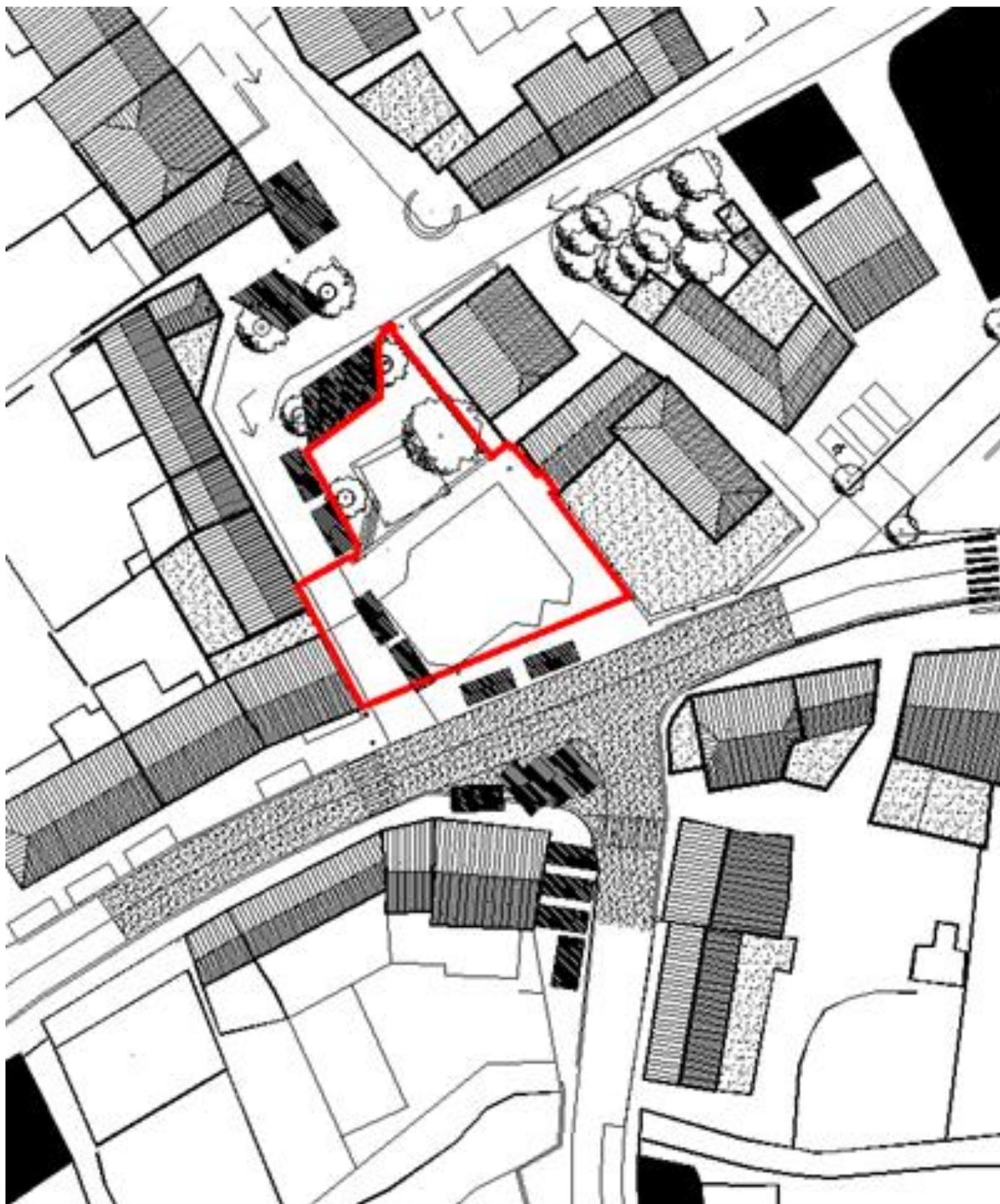


© FRW / 2018

Annexe 3 : Plan de stationnement initial



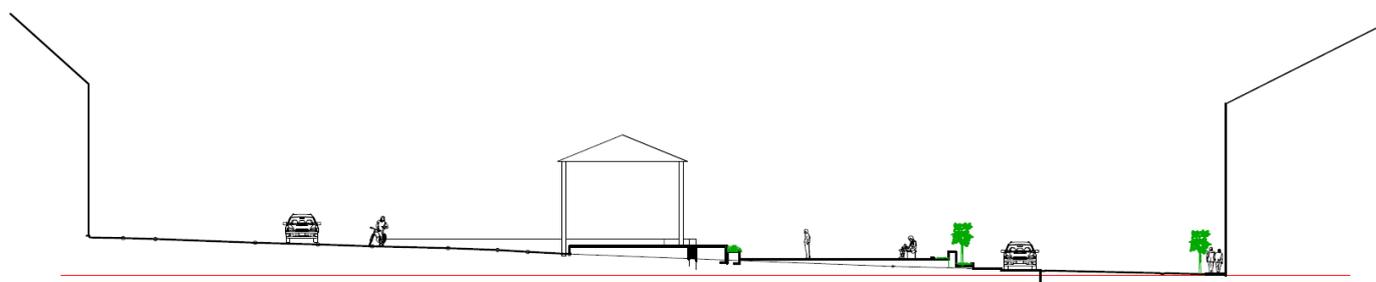
Annexe 4 : Périmètre d'intervention



Annexe 5 : Esquisses d'aménagement







Annexe 6 : Estimation du coût des travaux

N°	Description	Type	Unité	Q	PT
0	TRAVAUX PREPARATOIRES- DEMOLITIONS				€ 144.130,00
0.1	Installation de chantier (signalisation, sécurité, coordination,...)	PG	ff	1	
0.2	Suppression/adaptation compteurs existants (eau + élec)	PG		2	
0.3	Ores éclairage - frais dossier étude éclairage	QP	pc	6	
0.4a	Démontage éclairage existant en vue d'une réutilisation	QP	pc	1	
0.4b	Démontage éclairage mural existant en vue d'une évacuation	QP	pc	6	
0.4c	Coffret électrique /prise à sécuriser voire déplacer	PG	ff	1	
0.5	Démolition belfius + évacuation (y compris barrière bordeau)	PG		1	
0.6	Démolition cuve mazout et évacuation (traitement particulier)	PG		1	
0.7	Démolition mur de fondation de la Belfius	QP	m ³	32	
0.8	Démolition partielle muret existant du kiosque et couvre-mur avec évacuation	QP	m ³	5	
0.9	Démolition pavé en vue d'une réutilisation	QP	m ²	200	
0.10	Démolition pavé en vue d'une évacuation	QP	m ²	100	
0.11	Démolition fondation du revêtement (pavé + tarmac)	QP	m ³	60	
0.12	Démontage et évacuation de la sous fondation jusqu'au bon sol (ép. 30cm)	QP	m ³	85	
0.13	Démolition revêtement de sol tarmac (côté droit de la Belfius)	QP	m ²	42	
0.14	Démontage avaloir existant devant garage de la ruelle + 5mc filet d'eau	PG	ff	1	
0.15	Démontage avaloir existant	QP	pc	2	
0.16	Démontage égouttage privé dans la ruelle à réparer ou remettre neuf	PG	ff	1	
0.17	Démontage égouttage de la Belfius	PG	ff	1	
0.18	Démolition dalle béton sous-sol Belfius (20cm d'ép)	QP	m ³	37	
0.19	Evacuation des déchets des terres (230m ³)	QP	t	440	
0.20	Evacuation des déchets de tarmac (4,2 m ³)	QP	t	7	
0.21	Evacuation déchets de fondation + sous fondation (260 m ³)	QP	m ³	500	
1	TERRASSEMENTS				€ 19.540,00
1.1	Terrassement tranchées fondations (muret/L de soutènement sur 1 m de prof)	QP	m ³	32	
	tranchées pour canalisation (éclairage, égouttage)	QP	m ³	34	
1.2	Terrassement (50cm de profondeur) avec évacuation	QP	m ³	170	
1.3	Supplément pour terrassement dans roche	QP	m ³	100	
1.4	Remblayage des tranchées au stabilisé/empierrement lié)	QP	m ³	20	
1.5	Remblayage à l'empierrement (+ surface Belfius sur 1m)	QP	m ³	207	
1.6	Remise en place des terres	QP	m ³	10	
2	EGOUTTAGE - GAINAGE				€ 7.180,00
2.1	Nouvel égouttage/remise en état existant privé dans ruelle tarmac	PG	ff	1	

2.2	Raccord sur canalisation existante	QP	pc	2	
2.3	Avaloir a remplacer place gonthier	QP	pc	2	
2.4	Gaine pour électricité	QP	mc	60	
3	FONDATEIONS - SOUS-FONDATEIONS				€ 25.250,00
3.1	Fondation mur de soutènement	QP	m ³	8	
3.2	Fondation bordures	QP	m ³	8	
3.3	Fondation revêtement sol (pavés)	QP	m ³	85	
3.4	Fondation filet d'eau - bande plate	QP	m ³	2	
3.5	Sous-fondation	QP	m ³	85	
3.6	Géotextile	QP	m ²	401	
3.7	Renforcement de coffre sous Belfius	QP	m ³	60	
4	REVELEMENTS				€ 135.200,00
4.1	Bordure	QP	mc	116	
4.2	Marches esthétiques	QP	pc	4	
4.3	L préfabriqué	QP	mc	38	
4.4	Maçonnerie de soutènement	QP	m ³	5	
4.5a	Nouveau couvre-mur	QP	m ³	0,75	
4.5b	Couvre-mur a démonter pour remplacement (muret kiosque)	QP	mc	24	
4.6	Filet d'eau - bande plate	QP	mc	10	
4.7	Dalle gravier (paking vélo)	QP	m ²	5	
4.8	Grande dalle béton de revêtement	QP	m ²	50	
4.9	Pavage	QP	m ²	401	
4.10	Végétation	QP	m ²	120	
4.11	Bonne terre pour végétation (engazonnement / semis,..) (4.9 épais 0,20)	QP	m ³	39	
4.12	Régie personnel, machine	QP	h	40	
4.13	Forfait déviation - signalisation (feu,...)	PG		1	
4.14	Nouveaux avaloirs + remise en état	QP	pc	2	
4.15	Calpinage circulaire de la place	QP	m ²	70	
4.16	Arbre	QP	pc	2	
4.17	Petit arbre palissé	QP	pc	6	
5	MOBILIER URBAIN				€ 70.850,00
5.1	Eclairage indirect (6)+ potelet directionnel(6) + projecteur (2)	QP	pc	10	
5.2	Banc esthétique	QP	pc	15	
5.3	Poubelles	QP	pc	6	
5.4	Parking vélo	PG		1	
5.5	Borne internet + affichage numérique + plaque commémorative	PG		1	
5.6	Borne de recharge électrique	PG		1	
5.7	Panneau signalisation promenade	PG		1	
5.8	Etat des lieux	PG		1	
6	ETUDES				€ 7.000,00
6.1	Relevé géomètre – plan d’alignement, étude	PG		1	
6.2	Rapport qualité de terre	PG		1	
Total général des travaux HTVA					€ 409.150,00
HONORAIRES					€ 40.915,00
	Architecte et bureau d'étude y compris coordination sécurité-santé	QF	%	10	
TVA 21%					€ 94.513,65
MONTANT GLOBAL TVAC					€ 544.578,65
	Développement rural - 80% de subsides jusqu'à €500.000				€ 400.000
	Commune				€ 144.578,65